



PROTOCOLE DE TRAITEMENT DU HARCELEMENT AU COLLEGE LOUIS DELGRES

1	Qu'est-ce que le Harcèlement et le cyber harcèlement ?	3
2	Présentation des intervenants au sein de l'établissement.....	4
	2.1 Equipe ressource pHare	4
	2.2 Ambassadeurs	5
3	Les modalités de traitement	5
	3.1 Le repérage	6
	3.2 Le signalement	6
	3.3 Le déploiement de la Méthode de la Préoccupation Partagée	6
	3.4 Retour de situation	7
	3.5 Cas particulier de danger ou de risque de danger	7
	3.6 Cas de cyber-harcèlement incluant le « revenge porn » (publication de photos intimes).....	8
	3.6.1 Spécificités	8
	3.6.2 Modalité de traitement.....	8
	3.7 Suivi des cas post-intervention	9
	Annexe : Grille recensant les « signaux » que l'on peut observer dans les situations de harcèlement.....	10

1 Qu'est-ce que le Harcèlement et le cyber harcèlement ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- **Le sexe, l'identité de genre** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- **Un handicap** (physique, psychique ou mental)
- **Un trouble de la communication** qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- **L'appartenance à un groupe social** ou culturel particulier
- **Des centres d'intérêts** différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe. Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège. Le 3020 est un numéro d'appel gratuit opéré par l'Ecole des parents et des éducateurs d'Île-de-France subventionné par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il s'adresse aux élèves, aux familles et aux professionnels témoins ou victimes d'une situation de harcèlement entre élèves.

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), **le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de**

l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyber-harcèlement. Le cyber-harcèlement est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule". Le 3018 est le numéro vert national de prise en charge des victimes de cyberharcèlement à l'école. 100% anonyme, gratuit et confidentiel, il prend en charge des milliers d'appels par an afin d'écouter, informer et conseiller ces publics, du lundi au samedi de 9h00 à 20h00 (heures de Paris).

La prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves est l'une des priorités du ministère. C'est dans cette dynamique qu'a été déployé **le programme pHARe**. Il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges, généralisé à tous les établissements et aux écoles à la rentrée 2021. En pratique :

- Tous les établissements doivent se doter d'ambassadeurs "non au harcèlement"
- Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement sont mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action
- Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – sont également, partout, invitées à s'emparer du sujet
- Les écoles et établissements doivent constituer une équipe pluri-catégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement
- Les parents sont associés à cette démarche à travers des ateliers d'informations et de sensibilisation.

2 Présentation des intervenants au sein de l'établissement

2.1 Equipe ressource pHare

Il s'agit d'une équipe désignée à la rentrée, qui peut accueillir des volontaires en cours d'année scolaire. A la rentrée 2021 elle était composée de :

- Mme Mence, Principale adjointe
- Mme Blanchard, conseillère principale d'éducation
- Mme Lemaire, infirmière de l'éducation nationale
- Mme Duquesnay, coordonnatrice réseau

- Mme Suréna, professeure spécialisée en egpa

2.2 Ambassadeurs

La réussite de la lutte contre le harcèlement repose également sur l'engagement des élèves. Les ambassadeurs sont des élèves volontaires qui ont suivi une formation assurée par le référent harcèlement. Ils sont des partenaires précieux de la prévention et les interlocuteurs de l'équipe ressource de l'établissement.

Liste des ambassadeurs pour l'année 2022-2023 :

- DIEUDONNE Aslendy 3C
- N'GOALA Béthanie 3B
- MONTPEIROUS Angèle 4C
- MARTIAL Chayann 4C
- PRUVOST Tennessy 4C
- DELLON Fanny 4A
- JEAN Midjounah 5B
- MIRACLE wanahika 5B
- GÉNOT Kéicy 5C
- TEMPLET Chanaëlle 5C

Leurs missions :

- sensibiliser leurs camarades au phénomène de harcèlement et, plus largement, au respect d'autrui.
- Repérer les signes du harcèlement et en parler, en étant attentif aux autres.
- Conduire un projet dans le collège pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.
- Être porteur des valeurs de l'École de la confiance.

3 Les modalités de traitement

Toute la communauté éducative est concernée et doit agir en trois étapes clés : repérer, écouter, signaler à l'équipe ressource.

3.1 Le repérage

Le repérage est l'affaire de tous. Tout élève en situation de souffrance doit retenir l'attention. Vigilance aux différents signaux (voir annexe 1).

Attitude à adopter :

- rester à l'écoute de l'élève dans le cas où il est venu se confier
- se rapprocher de l'élève si un lien de confiance existe avec ce dernier
- en cas de doute, se rapprocher de l'équipe ressource

3.2 Le signalement

Les situations de harcèlement peuvent être révélées de trois façons : l'élève cible se confie (à un camarade, un adulte de l'établissement ou à ses parents), un témoin ou un confident dénonce les faits, un personnel ou un parent rapporte la situation. **Dans tous les cas de figure, il convient de dialoguer avec le rapporteur des faits avec empathie et bienveillance en lui indiquant que la gestion de cette situation nécessite que vous partagiez l'information avec l'équipe ressource de l'établissement qui agira dès réception du signalement.**

Il conviendra alors de :

- Se rapprocher de l'équipe ressource rapidement.
- Remplir le formulaire de signalement puis de le transmettre à l'équipe ressource.

3.3 Le déploiement de la Méthode de la Préoccupation Partagée

L'équipe ressource s'appuie sur la méthode de la préoccupation partagée (MPP), à laquelle elle a été formée par le biais d'une formation académique dispensée par le Centre Résis. Cette méthode a été créée dans les années 1970 en Suède par le psychologue suédois Anatol Pikas. Elle a été adaptée au contexte français par Jean-Pierre Bellon, Bertrand Gardette et Marie Quartier.

Principe de la MPP :

- L'élève cible de l'intimidation reçoit le soutien d'un membre de l'équipe ressource de l'établissement qui lui offre le cadre d'une écoute bienveillante et attentive. Il est rencontré autant de fois que cela est nécessaire de façon à l'aider à reprendre confiance en lui et à mobiliser ses ressources. A l'issue du premier entretien avec l'élève

victime, l'équipe ressource pHare, sera en mesure d'apprécier si l'information aux parents doit être immédiate ou différée.

- Le harcèlement étant souvent un phénomène de groupe, l'objectif de la méthode est de défaire l'effet de groupe en ré-individualisant chacun de ses membres. Ceux qui ont participé à l'intimidation sont incités à devenir les acteurs de la résolution du problème qu'ils ont créé. Sans les blâmer, l'intervenant les place en position de réparer ce qu'ils ont fait subir à la cible. L'intervenant est aussi obstiné que bienveillant. Il poursuivra les entretiens sur deux semaines.
- Si passé le délai de 15 jours, la situation n'est pas résolue, il faudra envisager des sanctions et informer les parents dans le cas où cela n'aura pas encore été fait.

3.4 Retour de situation

- Il revient à l'équipe de direction de l'établissement de faire remonter les cas de harcèlement au niveau académique.
- Passé le délai de traitement (15 jours en moyenne), l'équipe ressource, fera un point d'avancement systématique à destination de l'auteur de la fiche de signalement.
- Dans le cas où les familles sont impliquées, ces dernières seront convoquées par un membre de l'équipe ressource afin de les informer de l'avancement de la situation, dans un délai moyen de 2 à 3 semaines après le début de traitement.

3.5 Cas particulier de danger ou de risque de danger

En cas de danger ou risque de danger pour les victimes et/ou auteurs, il convient de procéder à :

- La transmission d'une information préoccupante au Conseil Départemental, en concertation avec l'équipe ressource.
- Un signalement au procureur de la République en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale.

Le droit de suivre une scolarité sans harcèlement scolaire, posé par la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, devient une **composante du droit à l'éducation** (LOI n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire).

Les familles ou représentants légaux peuvent donc déposer plainte, il reviendra ensuite à la justice de traiter cette plainte.

Une action en justice ne suffira pas à mettre fin au harcèlement, elle ne justifie pas non plus l'arrêt des mesures en cours dans l'établissement scolaire. Indépendamment de l'action judiciaire, et sans attendre les suites qui seront données à la plainte, l'établissement doit contribuer à la résolution de la situation notamment par la mise en place d'un plan de prévention de la violence et par un soutien actif aux victimes.

3.6 Cas de cyber-harcèlement incluant le « revenge porn » (publication de photos intimes)

3.6.1 Spécificités

Le cyber-harcèlement se distingue du harcèlement physique à plusieurs niveaux :

- La diffusion massive et instantanée des messages peut toucher un très large public, il est très difficile d'en reprendre le contrôle
- Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge au domicile, sans répit pour l'enfant. Plus aucun espace de sa vie n'est protégé.
- Le coupable peut rester anonyme en agissant via un pseudo, et ne jamais se dévoiler, ce qui peut augmenter l'angoisse de la victime.

La cyberviolence et le cyber-harcèlement ont des conséquences graves sur le bien-être et la santé mentale des victimes mais aussi des agresseurs et des témoins. Il existe un consensus général selon lequel ces conséquences seraient plus importantes que celles du harcèlement traditionnel en raison des caractéristiques particulières de ce type de violence (anonymat, pouvoir de dissémination et public élargi...).

Les élèves victimes de cyber-harcèlement sont souvent également victimes de harcèlement au sein de l'École. Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge donc au domicile, et sans répit. **Aucun espace de vie n'est protégé, les victimes sont très souvent seules et ne peuvent pas être aidées par leurs camarades.**

3.6.2 Modalité de traitement

Dans ces situations, il convient de faire bloc autour de la victime. Toute la communauté éducative doit être informée, de manière à rester vigilante et en alerte.

La situation doit impérativement être signalée à l'équipe ressource qui :

- Informe la famille, l'incite à porter plainte et à contacter le 3018 (**conseils et interventions** notamment auprès **des réseaux sociaux pour faire supprimer un contenu en quelques heures**).
- Etablit, en concertation avec les ambassadeurs, un plan d'accompagnement visant à ne jamais laisser la victime seule.
- Etablit / Renforce en collaboration avec les différentes instances de l'établissement, **un plan de sensibilisation et de prévention sur le cyber-harcèlement**.

3.7 Suivi des cas post-intervention

Tout au long de l'année scolaire, l'équipe ressource en collaboration avec les ambassadeurs maintiendra sa vigilance autour des anciennes victimes.

De plus, un service « point d'écoute » à destination des élèves de l'établissement, sera assuré par l'équipe ressource pHare à partir du mois de décembre 2023.

Annexe : Grille recensant les « signaux » que l'on peut observer dans les situations de harcèlement.

Extrait du « Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées » du ministère de l'éducation nationale en Décembre 2015

Les signaux mis en avant dans le document suivant n'ont pas besoin d'être tous réunis pour que le harcèlement soit constitué. De même, certains signaux peuvent renvoyer à d'autres types de violences.

Hors de la classe (récréation - pause méridienne- couloirs- sanitaires)

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève qui s'isole		
Élève isolé		
Elève moqué et/ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Elève bousculé dans les rangs		
Elève qui conserve ses affaires avec lui par crainte de vol ou de dégradation		
Elève dont le casier est souvent « dégradé » ou « forcé »		
Affaires scolaires et/ou personnelles abimées/ cachées / volées		
Collégien qui se fait voler ses bonbons		
Cible de jeux dangereux		
Cible de jets d'objets (ballon...)		
Elève cherchant la compagnie des adultes sans leur parler nécessairement (passe souvent devant la vie scolaire)		
Elève impliqué dans des conflits dont il sort souvent « perdant »		
Elève qui subit un déshabillage, des caresses ou des baisers forcés		

Elève qui se réfugie souvent dans les sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)		
Elève qui ne se rend jamais aux sanitaires (par crainte)		
Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves		
Elève qui se fait regarder, voire filmer dans les toilettes et dont l'image est ensuite diffusée sur internet et les réseaux sociaux		
Elève qui se fait filmer ou photographier à son insu		
Elève qui fréquente régulièrement l'infirmerie pendant les pauses		
Elève qui fréquente régulièrement le CDI pendant les récréations et les pauses méridiennes (par sécurité)		
Collégien qui apporte souvent des sucreries pour les partager systématiquement avec les autres		
Elève qui a souvent de l'argent sur lui		

Au restaurant scolaire

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève qui s'isole pour déjeuner		
Elève systématiquement doublé dans la file d'attente		
Elève qui déjeune en groupe mais se fait voler tout ou partie de son repas		
Elève qui renverse son plateau suite à un croche-pied		
Elève cible de jets de nourriture (solide et liquide)		
Elève cible de moqueries et de brimades diverses		
Elève systématiquement exclu des conversations à table.		
Les élèves quittent ostensiblement la table dès qu'il s'y installe		

Sur le trajet domicile-établissement et/ou aux abords

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève rejeté qui fait toujours le trajet seul		
Elève qui craint de faire le trajet seul		
Elève qui se dépêche de rentrer dans l'établissement		
A l'inverse, élève qui arrive souvent le dernier ou avec quelques minutes de retard		
Fait l'objet de moqueries et de bousculades dans les transports		
Rate le transport		
Modifie ses trajets/emprunte des chemins détournés		
Refus d'aller au collège (lycée)		

Dans la classe

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève exclu des activités de groupe par les autres		
Elève choisi en dernier pour les activités de groupe		
Elève moqué et ou insulté (surnom...)		
Nervosité importante en expression orale		
Moqueries/murmures quand l'élève participe ou au moment des rendus de copies/cahiers		

Affaires scolaires dégradées		
Absence de stylos, cahiers que l'élève dit avoir perdus		
Réactions violentes inhabituelles/réactions inappropriées		
Chute des résultats scolaires		
Refus de participer en classe et/ou refus de venir au tableau		
Cible de jets de boulettes/ gommes / bouchons/ encre		
Demande souvent à partir à l'infirmier		
Absentéisme fréquent à la 1 ^{ère} heure de cours		
Absentéisme perlé		

Sorties et voyages scolaires

/ !\ les faits peuvent, pour certains, se produire dans la chambre partagée avec d'autres élèves

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève moqué et ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Elève avec qui personne ne veut se mettre en rang		
Elève à côté de qui personne ne veut s'asseoir dans les transports		
Elève qui est isolé pendant les différents repas, les visites, les veillées...		
Elève qui s'isole		
Elève qui a des difficultés à être à l'aise avec le groupe		

Elève avec qui personne ne veut partager la chambre		
Elève qui se fait voler, dégrader ses effets personnels		
Elève filmé pendant son sommeil et dont les images sont diffusées (Internet- SMS- Snapchat)		

A la maison

Signaux	Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement. On peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets
Nervosité	
Troubles du sommeil, cauchemars, difficultés d'endormissement ou de réveil	
Perte d'appétit, troubles du comportement alimentaire	
Maux de ventre/de tête	
Fatigue, ralentissement ou difficulté à effectuer des activités quotidiennes, manque d'énergie	
Dévalorisation de soi	
Menace de se blesser ou de blesser les autres	
Anxiété	
Tristesse, manque d'entrain/d'envie, idées noires	
Peur ou refus d'aller en cours	
Angoisse à la réception de SMS ou lors de la consultation de réseaux sociaux	
Réception d'appels téléphoniques désagréables ou inquiétants	
Fréquentation assidue des réseaux sociaux ou retrait total, associé à un mal-être	
Agressivité, insatisfaction, irritabilité	

Repli sur soi, isolement vis-à-vis des autres membres de la famille,	
Baisse des résultats scolaires/ difficulté de concentration / baisse de l'appétence scolaire	
Affaires perdues, abimées, dégradées	
Hors de l'établissement entretient peu de relations avec ses camarades	
Augmentation de la demande d'argent de poche ou disparition d'argent ou d'objet à la maison (racket)	
Bleus/marques de coups/griffures	
Conduites auto-mutilatoires (le jeune se taillade le bras, se griffe, se blesse)	
Conduites à risques ou addictives	